

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE PUYLOUBIER
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 juillet 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 20 juillet 2020 à 20h30 sous la présidence du Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents à l'exception de Mmes GUEZ, GUYON et HENNEQUIN et M. SIGNORET excusés.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Désigné les membres du Conseil municipal à la Commission de délégation de service public (n°76/20),
- Désigné les membres du Conseil municipal à la Commission d'appel d'offres (n°77/20),
- Désigné les représentants auprès de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (n°78/20),
- Autorisé le Maire à donner au comptable une autorisation permanente des poursuites (n°79/20),
- Attribué les subventions aux associations ayant donné leurs comptes rendus d'activité et financiers (n°80/20),
- Exonéré de loyer Mme Audrey ROY, naturopathe, et M. Jean-Pierre QUÉRÉ, kinésithérapeute, pour faire face à l'épidémie COVID-19 (n°81/20 et 82/20),
- Décidé d'effectuer des travaux de remplacement de la fenêtre de toit de M. HACKENSCMIDT, 5 rue de Clastre (n°83/20).

Vu par Nous, Maire de la Commune de PUYLOUBIER, pour être affiché à la porte de la Mairie.

PUYLOUBIER, le 21 juillet 2020

Le Maire

Frédéric GUINIERI